

Immigration: Guéant frappe encore

Le ministre de l'Intérieur, marchant sur les traces du FN, a annoncé hier un nouveau durcissement des objectifs gouvernementaux, notamment sur les entrées légales.



Claude Guéant hier, lors d'une conférence de presse. Le ministre veut limiter le nombre d'entrées régulières annuelles à 150 000 personnes.

Par **CÉDRIC MATHIOT**

Photo **VINCENT NGUYEN** Riva-Press

Un record d'expulsions (près de 33 000), un nouveau tour de vis sur l'immigration légale, et quelques tours de passe-passe statistiques. A trois mois de la présidentielle, Claude Guéant a fait la preuve hier que Nicolas Sarkozy ne cédera pas un pouce de terrain au Front national sur la question de l'immigration. Lors d'une conférence de presse qui a navigué entre un bilan de l'action gouvernementale et un exposé du projet présidentiel, le ministre de l'Intérieur a confirmé le très net durcissement de la politique migratoire opéré depuis son arrivée en février.

RUPTURE. Peu après sa nomination, il avait affiché l'objectif inédit d'une baisse de l'immigration légale, une rupture par rapport à ses prédécesseurs, qui avaient fait leur priorité de la lutte contre les clandestins. En mai, Guéant s'engageait à une baisse de 10% des entrées légales, dans le but de les faire passer de 200 000 à 180 000. Hier, il est allé plus loin encore, et bien au-delà des propositions du projet 2012

de l'UMP. Esquissant le programme de Nicolas Sarkozy pour l'après-2012, le ministre a indiqué qu'il fallait désormais tendre vers un nouvel objectif de 150 000 entrées légales. Soit «le niveau des années 90». Selon la rhétorique désormais rodée, c'est au nom d'une «meilleure intégration» que l'immigration doit être limitée. Sur RMC, hier matin, Guéant avait également fait état d'une statistique selon laquelle «le taux de délinquance parmi la population étrangère est entre deux et trois fois supérieur à la moyenne».

La mise en œuvre de cette future politique migratoire passera, selon

lui, par la tenue d'un «débat parlementaire annuel au cours duquel le gouvernement proposerait des objectifs chiffrés de titres de séjour par motif d'immigration». Pour attein-

Les prédécesseurs de Claude Guéant, Eric Besson et Brice Hortefeux, s'étaient tous deux appuyés sur des données différentes pour présenter leur bilan.

dre ces objectifs, Guéant, qui a déjà durci l'immigration de travail et celle des étudiants dans sa très contestée circulaire du 31 mai, a confirmé qu'il ciblerait également

l'asile (57 000 demandeurs cette année, en hausse de 8,2%), ainsi que l'immigration familiale. Les conditions d'obtention d'un titre de séjour pour ce dernier motif de-

vraient à nouveau être rendues plus exigeantes.

En attendant, il s'est félicité d'avoir atteint ses objectifs pour 2011: le ministre a annoncé une baisse très marquée du nombre de naturalisations (-30%, de 94 500 à 66 000) ainsi qu'un nombre record de reconduites à la frontière (près de 33 000), dont celles de plu-

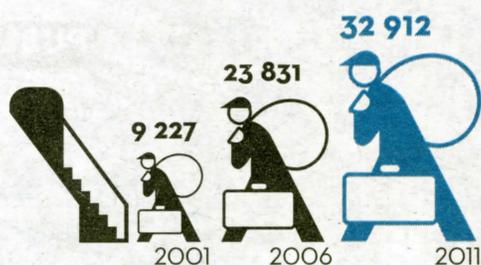
sieurs milliers de jeunes Tunisiens qui ont tenté de rejoindre l'Hexagone après la révolution. En 2012, la barre des expulsions a été placée à 35 000. Enfin, Claude Guéant s'est prévalu d'une baisse de l'immigration légale de 3,6%, qui ne manquera pas de donner lieu à une nouvelle controverse de chiffres.

PRÉCAUTIONS. Lors de ses vœux à la presse, début janvier, Marine Le Pen avait dénoncé une nouvelle hausse de l'immigration régulière, en se basant sur les chiffres de l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) qui l'établissaient à 3,7% sur les onze premiers mois par rapport à la même période de 2010. Dans un communiqué publié vendredi, Guéant avait balayé les chiffres de la leader frontiste, les assimilant à des «amalgames». Pas si simple: ces dernières années, les données de l'Ofii (basées sur les visites médicales obligatoires des étrangers entrants) étaient les seules à rendre compte en temps réel de l'immigration légale. Pour la présentation des résultats de 2009 et 2010, les prédécesseurs de Guéant, Eric Besson et Brice Hortefeux, s'étaient tous deux appuyés sur ces dernières pour présenter leur bilan. Les données préfectorales, plus solides car basées sur la délivrance des titres de séjour, ne sont en effet disponibles qu'une grosse année plus tard. Pour 2011, Claude Guéant a innové, en produisant une estimation à chaud des remontées des préfectures. Le chiffre annoncé est ainsi présenté avec force précautions par le dossier de presse, comme un «résultat provisoire d'après les premières données disponibles».

D'autres en particulier sont sujettes à caution: c'est le cas des chiffres de l'immigration de travail, que Guéant évalue à 9 154 en 2011 (en baisse de 26%). Problème, le ministère a, semble-t-il, adopté un nouveau périmètre. Les étudiants obtenant un titre comme salariés plutôt que de repartir dans leur pays (7 200 en 2011 contre 6 100 en 2010) ne sont plus comptabilisés. Les saisonniers sont également retirés du lot. Une modification statistique inverse à celle opérée à l'époque de Brice Hortefeux. Ce dernier avait retenu un décompte très large pour faire grossir l'immigration de travail, qu'il convenait alors de doper. Une preuve du caractère illisible des chiffres communiqués. Ajoutons qu'en dépit de la «transparence» dont s'est félicité le ministre, les données concernant les régularisations ne sont toujours pas fournies. Elles dépassent pourtant 30 000 cas chaque année, selon les rapports annuels au Parlement. ◆

REPÈRES

3 FOIS PLUS D'EXPULSIONS EN 10 ANS
Nombre de reconduites à la frontière



MOINS DE TITRES DE SÉJOUR

EN 2010
189 455
EN 2011
182 595
-3,6%



Source: ministère de l'Intérieur. **idé**

«[Guéant s'est accordé un satisfecit dérangeant et choquant. [...] Au-delà des chiffres, il y a des hommes, des femmes, et des drames humains. Les étrangers sont pour lui un enjeu de surenchère électorale.]»

François Rebsamen député PS